



Par De Vie

De la Maternelle au Lycée

Guide pour une rentrée sereine en 6^{ème} au collège Paul Eluard en septembre 2021

Réalisé par les parents d'élèves Par De Vie

Pour toute information complémentaire :

pdv.pauleluard.bretigny@gmail.com

Au sommaire

1- Informations pratiques	5- L'emploi du temps
2- La première journée au collège	6- Les devoirs et les résultats
3- La cantine et les activités non scolaires	7- Les délégués de classe
4- La communication	

1- Informations pratiques

Les informations sont basées sur l'année 2020-2021. Des modifications peuvent être réalisées d'une année sur l'autre.

Coordonnées du collège

☎ numéro de téléphone de l'accueil (la loge) : 01 60 84 80 90

✉ email du secrétariat : 0911039k@ac-versailles.fr (noter le destinataire dans « Objet » de l'email)

Les interlocuteurs

Le principal : M. Zanutta

La principale adjointe : Mme Cozigou

Les CPE : Mme Gil et un CPE nommé à la rentrée 2021

L'interlocuteur privilégié de l'élève et ses parents sera le **professeur principal**.

Horaires d'ouverture du collège en 2020-2021 (modifications possibles en 2021-2022)

Ouverture du portail : de 8h05 à 8h15 et 5 min avant chaque cours. Fermeture du collège à 17h40.

Les cours sont répartis sur les tranches horaires suivantes :

Matin		Après-midi	
Tranche 1	8h20 - 9h15	Tranche 1	12h50 - 13h45
Tranche 2	9h15 - 10h10	Tranche 2	13h45 - 14h40
Récréation	10h10 - 10h25	Récréation	14h40 - 14h55
Tranche 3	10h25 - 11h20	Tranche 3	14h55 - 15h50
Tranche 4	11h20 - 12h15	Tranche 4	15h50 - 16h45
		Tranche 5	16h45 - 17h40

Les élèves n'ont pas cours sur toutes les tranches horaires. Il est possible de débiter les cours à 9h15, de finir à 11h20 ou à 12h15. Certaines activités non scolaires ont lieu à 11h20 ou à 12h50.

Effectif de l'établissement en 2020/21 : 886 élèves répartis en 31 classes

(7 classes de 6ème et 8 classes de 5ème, 4ème, 3ème)

Les bâtiments : l'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite.

- **Les bâtiments 1 et 2** longent la route et communiquent par la verrière multicolore. Ils comprennent au rez de chaussée les bureaux de l'administration et de la direction, l'infirmerie, les salles de permanence, la salle des professeurs, le bureau du conseiller d'orientation-psychologue et le CDI.

- **Le bâtiment 3** comprend la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), le refectoire, et des salles de cours spécialisées (technologie, musique...).

Lexique

CPE : conseiller principal d'éducation

Rôle : responsabilités éducatives dans l'organisation et l'animation de la *vie scolaire*, organisation du service et contrôle des activités des personnels chargés des tâches de surveillance. Suivi individuel des élèves

Assistant d'éducation

Personnel chargé de la surveillance et l'encadrement des élèves

La vie scolaire

On nomme ainsi le bureau des *assistants d'éducation*.

La loge

Premier bâtiment face au portail, où se trouve l'agent d'accueil

CDI : centre documentaire et d'information

Bibliothèque du collège pour lire, emprunter des livres, travailler

2- La première journée au collège

Les années précédentes, les classes de CM2 visitaient le collège en fin d'année scolaire pour apprendre à se repérer. Les élèves le visiteront aussi le jour de la rentrée.

Le jour de la rentrée des élèves de 6ème sera fixée lorsque le planning de rentrée des 4 niveaux sera élaboré. Il sera communiqué aux familles lors des inscriptions.

En 2020, **les familles ont été accueillies dans la cour** pour une présentation générale faite par le Principal et la présentation des professeurs principaux. Les élèves ont ensuite été appelés par classe et pris en charge par leur professeur principal.

Les premières heures au collège seront consacrées à rencontrer le professeur principal et les camarades de classe. Le professeur leur présentera le règlement intérieur, leur distribuera des documents administratifs, leur expliquera le rôle des différentes personnes de l'établissement et leur fera visiter les locaux.

Le professeur principal

Le professeur principal est l'un des 9 à 10 enseignants de l'élève. Il a un rôle supplémentaire vis à vis de la classe. C'est lui qui distribue et collecte les documents administratifs.

C'est l'interlocuteur privilégié de l'élève et de ses parents pour tout ce qui ne concerne pas une matière en particulier : problème d'activation du compte informatique, difficultés scolaires, problème relationnel avec un élève ou un adulte...

En plus de sa matière, il dispense des heures de « **Vie de Classe** » qui sont réparties sur l'année en fonction des besoins : préparation des conseils de classe, travail sur les relations entre élèves, gestion de conflits, projets spécifiques...

Le sac à dos et les fournitures scolaires

Il faut un sac solide à vocation scolaire pour contenir toutes les affaires nécessaires : livres, cahiers, trousse... **La liste des fournitures scolaires est donnée dans le dossier d'inscription.** Attention : il est indispensable d'avoir tous les jours tout son matériel.

Les élèves externes (non inscrits à la cantine) changeront le contenu de leur sac durant la pause de midi.

3- La cantine et les activités non scolaires

La tarification se fait au forfait, dont le montant dépend des ressources de la famille. L'inscription est enregistrée pour l'année scolaire complète, pour 4 jours par semaine. Les factures sont trimestrielles. Avant la rentrée, les parents doivent remettre au collège un coupon envoyé par la CAF, indiquant leur quotient familial, pour déterminer le prix qui leur sera facturé par repas.

L'élève a une carte de cantine (avec photo), qu'il garde jusqu'en 3ème. Elle doit être présentée à chaque service de restauration. Il y a deux services (11h20 à 12h50 et 12h15 à 13h45).

Les élèves demi-pensionnaires mangent tous les jours à la cantine, il n'est pas possible de sortir de l'établissement sur le temps de midi. Si l'enfant n'a pas cours l'après-midi, il peut sortir après le repas. Exceptionnellement, un adulte peut se présenter à la loge pour qu'il sorte avant le repas, mais le repas sera facturé.

PAI

Pour le dépôt des PAI alimentaires ou médicaux, les parents doivent contacter la vie scolaire ou l'infirmière scolaire avant la rentrée en appelant l'accueil du collège.

Les activités ludiques, éducatives et sportives

Le Foyer Socio Educatif (FSE) propose gratuitement des ateliers éducatifs animés par des professeurs ou d'autres personnels du collège

→ quand : sur le temps de midi ou mercredi après-midi

→ où : dans des salles du collège adaptées à l'activité

→ quoi : (en 2020) théâtre en anglais, jardinage, atelier de construction, ping pong...

L'Association Sportive (AS) du collège, gérée par des professeurs de sport, propose différentes activités sportives à des tarifs très attractifs.

→ quand : le soir après les cours ou le mercredi après-midi

→ où : gymnases Auguste Delaune, Camille Hébert, du Plessis Pâté

→ quoi : (en 2020) badminton, basket-ball, raid VTT, cross-fitness, futsal...

4- La communication

La communication entre le collège, les professeurs, les élèves et les parents se fait entièrement sur Internet, grâce à un Espace Numérique de Travail (ENT) et PRONOTE.

Espace numérique de travail : ensemble d'outils en ligne qui permet un accès à distance à des ressources numériques

Pronote : logiciel de gestion de vie scolaire

L'accès se fait par l'adresse : **www.moncollege-ent.essonne.fr**

L'ENT contient de nombreuses applications dont des blogs de classe et une messagerie.

PRONOTE est l'application principale qui contient l'emploi du temps et ses modifications, les devoirs, les absences et retards, les résultats scolaires et une messagerie. Les informations sont mises à jour quotidiennement. **Les élèves doivent consulter PRONOTE tous les jours.**

Chaque parent et chaque enfant a son code d'accès personnel, identique pour l'ENT et PRONOTE. Les codes d'accès sont donnés la première semaine par le collège. Une application PRONOTE est disponible sur téléphone portable.

Les échanges des parents avec les enseignants et le personnel se font sur la messagerie de PRONOTE.

Il est indispensable que les parents activent leur compte et le consultent régulièrement. Ils reçoivent certains messages que les élèves ne reçoivent pas. Ils pourront aussi suivre régulièrement les apprentissages et le comportement de leurs enfants en classe.

L'emploi du temps = carte d'accès au collège

Chaque élève dispose d'un **emploi du temps nominatif plastifié** qu'il doit présenter à l'entrée et à la sortie du collège.

En cas d'absence

Si l'élève n'est pas en cours, ou s'il arrive en retard, les parents sont informés par téléphone. En cas d'absence, les parents préviennent la vie scolaire par téléphone (en passant par la loge).

En cas d'inquiétude ou de doute quant à la présence de son enfant en classe, il est possible d'appeler la vie scolaire pour s'en assurer.

Chaque absence signalée sur Pronote doit être justifiée par l'envoi d'un message d'explication des parents à la vie scolaire. Toutes les absences et retards de l'élève sont consultables sur Pronote.

Astuce : dès que vous aurez activé votre compte sur Pronote, prenez le temps de parcourir les différents menus pour vous familiariser avec les informations disponibles.

5- L'emploi du temps

Il y a neuf enseignants différents, correspondant aux différentes matières. Selon les cours,, la classe peut être divisée en groupes. L'emploi du temps varie aussi d'une semaine sur l'autre, notées A et B dans le calendrier.

Il est donc possible d'avoir pendant deux semaines consécutives un emploi du temps différent tous les jours, mais qui se répète toutes les deux semaines.

Le détail des cours

Les heures d'enseignement par semaine se répartissent dans 9 cours différents, ce qui correspond à 26 heures de cours par semaine :

4,5 h de français	2 h de sciences de la vie et de la terre (SVT)
4,5 h de mathématiques	2 h de technologie
4 h de langue vivante anglais (LV1)	1 h d'arts plastiques
4 h d'éducation physique et sportive (EPS)	1 h d'éducation musicale
3 h d'histoire, géographie et éducation civique	

L'option bilangue allemand

Elle représente **3h d'allemand** et un enseignant supplémentaire. L'élève commence sa 2ème langue vivante (LV2) dès la 6ème et la conservera les années suivantes.

La section sportive basketball

1,5h d'entraînement sportif sont ajoutées à l'emploi du temps commun à tous les élèves. Les candidats passent un test devant une commission avant la rentrée pour être sélectionnés dans cette section.

A la rentrée, l'emploi du temps est provisoire. Des modifications pourront être apportées vers la fin du mois de septembre, il deviendra alors définitif. Chaque élève aura un emploi du temps nominatif.

Les modifications d'emploi du temps sont consultables sur Pronote (professeur absent, changement d'horaire d'un cours).

Quand un cours est annulé, l'élève ne peut pas quitter l'établissement, il va en permanence. Il pourra y faire ses devoirs, apprendre ses leçons.

*Astuce : pour faire son cartable et ne rien oublier, l'élève regarde la veille son emploi du temps.
Le parent peut l'aider : « En quelle semaine es-tu ? As-tu vérifié sur Pronote ? ».*

6- Les devoirs et les résultats

Noter les devoirs

L'agenda est plus pratique pour noter les leçons et les devoirs : une page correspond à un jour.

Chaque enseignant, à la fin de son cours, peut donner à la classe des devoirs à faire à la maison, soit pour le cours suivant, soit pour la semaine suivante. L'élève devra **correctement les noter**. Ils seront également notés sur Pronote mais il est important de les noter dans l'agenda en cas de problème informatique par exemple.

L'élève peut dès le début d'année demander le numéro de téléphone d'un camarade pour récupérer les leçons en cas d'absence.

Travail personnel = apprendre les leçons + faire les exercices à la maison

Toute leçon écrite en classe doit être relue et apprise à la maison. L'élève apprendra sa leçon avant de faire les exercices. Pour préparer les contrôles ou évaluations, dans toutes les matières, il vaut mieux travailler régulièrement.

L'enseignant peut donner des devoirs pour des jours différents. En fonction des activités extra-scolaires le soir ou le mercredi après-midi, l'élève apprendra à **anticiper son travail et à ne pas tout faire au dernier moment**.

En moyenne, l'élève a entre 30 et 45 minutes de travail personnel à fournir chaque soir.

Comment se faire aider ?

L'enfant peut se faire aider par ses parents, mais aussi par les professeurs pour apprendre les bonnes méthodes de travail. Si le parent constate des difficultés, il peut prendre rendez-vous avec le professeur principal pour en discuter et trouver des solutions.

Un tutorat adapté aux besoins de l'élève pourra être proposé temporairement par l'établissement pour accompagner l'enfant qui en a besoin.

Il existe également l'**aide aux devoirs** proposée tous les soirs et encadrées par des assistants pédagogiques. Le collège encourage vivement les élèves à s'y inscrire s'ils ont du mal à s'organiser seuls.

Astuce : pour aider l'élève à se repérer entre les devoirs faits et ceux qui restent à faire, surligner au feutre fluo un devoir fait. Il verra ainsi d'un coup d'œil ce qu'il reste à faire.

Les notes et bulletins de notes

Toutes les notes obtenues sont **mises en ligne sur Pronote** (Onglet Notes). L'élève et les parents peuvent en prendre connaissance (rubrique Les notes). **Toutes les matières sont importantes**. Certaines demanderont plus de travail que d'autres. Les élèves qui font des efforts sont toujours récompensés.

Le bulletin trimestriel est remis aux parents ou disponible sur Pronote selon le contexte sanitaire.

Les punitions et les sanctions

Tout ce qui est interdit est écrit dans le **règlement intérieur**. Il existe des règles de vie que tout élève doit accepter et respecter. Chacun a des droits mais aussi des obligations. **Les sanctions sont consultables sur Pronote**.

Les punitions sont progressives et misent sur **la volonté de l'élève de corriger son attitude et de s'améliorer**.

Principales règles à respecter : une tenue correcte, un comportement respectueux, pas d'usage du téléphone ou d'écouteurs dans l'établissement

7- Les délégués de classe

Conseil d'Administration : assemblée qui prend des décisions concernant l'**organisation de l'établissement**, composée de membres de l'établissement, de délégués des élèves et de parents d'élèves

Conseil de Classe : assemblée qui discute de la **vie de la classe, des résultats, du comportement et de l'orientation de chaque élève**, composée de membres de l'établissement, de délégués des élèves et de parents d'élèves

Les élèves délégués

Au cours des premières semaines, **2 délégués et 2 suppléants** seront élus par les élèves de leur classe.

Ils représenteront leurs camarades aux conseils de classe, seront les intermédiaires entre la classe, les enseignants, les autres adultes du collège. Ils pourront aussi participer à des réunions concernant la vie du collège.

Les représentants des parents d'élèves

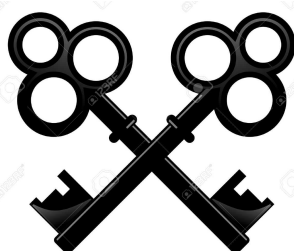
Les parents peuvent se présenter aux élections en constituant une liste de candidats.

Chaque liste aura un nombre de sièges au **Conseil d'Administration** proportionnel au nombre de voix obtenues aux élections. A ce jour, 7 places sont réparties entre les 2 listes présentes sur le collège.

Les parents membres des listes, qu'ils soient élus ou non, peuvent participer au **Conseil de Classe** de leur enfant et faire remonter les remarques et les questions des parents de la classe (limité à 2 parents par conseil de classe).

Le rôle des élèves et parents délégués

Toute l'année, les élèves sont à l'écoute de leurs camarades, les parents sont à la disposition des autres parents, pour les renseigner, les aider à trouver une réponse ou le bon interlocuteur.



Bonne année scolaire au collège Paul Eluard